

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11 avril 2014

### **Augmentation rétroactive des tarifs réglementés de l'électricité :** **une décision logique du Conseil d'Etat**

L'A.N.O.D.E salue la décision du Conseil d'Etat, rendue publique ce jour, consistant à exiger du Gouvernement la publication d'un nouvel arrêté tarifaire imposant, rétroactivement, que les tarifs réglementés de vente d'électricité pour la période du 23 juillet 2012 au 31 juillet 2013 couvrent les coûts effectivement supportés par l'opérateur historique.

Les membres de l'A.N.O.D.E le rappellent : **ne pas répercuter, dans les tarifs réglementés d'électricité, les coûts d'EDF n'est :**

. **ni légal** : le Conseil d'Etat a, une nouvelle fois, été contraint de demander au Gouvernement de respecter la législation en vigueur : les tarifs réglementés de vente en électricité, comme en gaz naturel, doivent couvrir les coûts des opérateurs historiques.

Dans ce contexte, l'A.N.O.D.E encourage vivement le Gouvernement à **prendre en compte, dans l'arrêté rétroactif qu'il devra adopter, l'ensemble des coûts du passé**. Il est, en effet, absolument indispensable de solder, dès à présent, la totalité des dettes, en évitant qu'à l'avenir les charges d'hier ne pèsent, à nouveau, sur les factures de demain des Français.

. **ni tenable à long terme pour l'ensemble des fournisseurs d'électricité** : cette politisation des tarifs nuit, en effet, gravement au développement des opérateurs présents sur le marché, et notamment des fournisseurs alternatifs qui doivent supporter un ciseau tarifaire inacceptable. Or, c'est la concurrence - et non le gel des tarifs réglementés - qui permet d'assurer la modération tarifaire.

. **ni protecteur pour les Français** : le gel ou quasi gel des tarifs réglementés ne protège pas le pouvoir d'achat des consommateurs dans la durée, puisque ces derniers subissent, quelques mois après, des rattrapages tarifaires.

C'est pourquoi, à l'heure où de plus en plus de Français rencontrent des difficultés pour payer leurs factures d'énergie, les membres de l'A.N.O.D.E **se félicitent de l'extension des tarifs sociaux et exhortent, une nouvelle fois, les pouvoirs publics à lancer une grande campagne d'information visant à expliquer le fonctionnement du marché et à promouvoir la concurrence**. Il est temps que les consommateurs sachent enfin qu'ils peuvent bénéficier de tarifs plus attractifs que les tarifs réglementés, et ce, sans aucun risque, ni contrainte ou pénalité.

*Contact : Bénédicte Bergeaud  
01 42 27 53 37 – [bb@anthenor.fr](mailto:bb@anthenor.fr)*

#### *Présentation de l'A.N.O.D.E*

*L'Association Nationale des Opérateurs Détaillants en Energie a pour objectif de promouvoir la création en France d'un marché libéralisé qui permette aux consommateurs de bénéficier des avantages offerts à la fois par le développement de la concurrence, et par les spécificités de la politique énergétique française. Les membres de l'A.N.O.D.E sont : Direct Energie, ENI gaz and power France, Gaz de Paris, Lampiris et Planète Oui.*